



RENOUVELLEMENT A GARDER

Site Compagnie : <https://www.arc-bury.com>

Site Ronde du Beauvaisis : <https://www.ronde-beauvaisis.com>

Site Comité Départemental : <https://www.cdarc60.com>

Site Comité Régional : <https://www.arc-hauts-de-france.com>

Plusieurs Membres d'une même Famille (En même temps, sinon à partir de la 2^{ème} inscription)

Si : plusieurs personnes d'une même Famille, il sera déduit 1,00 € par licence

Règlement possible en plusieurs fois

LICENCE SAISON 2023 (délivvable à partir du 01/09/2022 - exigible le 1/10/2022 et valable jusqu'au 31/08/2023).

PART STRUCTURE	ADULTES Compétition	ADULTES Club	ADULTES sans pratique	ADULTES JEUNES Handisport	(J) U21 (C) U18 (M) U15 (B) U13	(P) U11 10ans et moins	Découverte à partir du 01/03
	A	L	E	UNSS/FFSU FFSA (2-3)	J	P	D
FFTA dt assurance 0,28€ ***	40,00	32,00	27,00	14,00	23,00	14,00	15,00
+ part événementielle (1)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Comité Régional Hauts de France	17,00	13,00	5,00	2,00	11,00	8,00	3,00
Comité Départemental Oise	9,00	9,00	2,00	2,00	7,50	5,50	2,00
Ronde du Beauvaisis	10,00	1,00	1,00	0	7,50	3,00	0
TOTAL FEDERAL	78,00	57,00	37,00	20,00	51,00	32,50	22,00
+ cotis. Compagnie	36,00	31,00	0	20,00	31,00	29,50	20,00
TOTAL GLOBAL **	114,00	88,00	37,00	40,00	82,00	62,00	42,00

** A REGLER *** la FFTA prend pour cette saison en charge les 3 cts.

- Evènements internationaux.
- Licence Convention : uniquement sur présentation de licences compétition des fédérations concernées.
- 20,00 € pris en charge par la FFH.
L'adhérent doit s'acquitter de la licence Compétition auprès de la FFH pour bénéficier de la licence FFH à la FFTA.
TRANSFERTS libres du 01/10 au 30/11 saison en cours. A partir du 01/12 les transferts sont réglementés (voir Ligue), impossibilité par le Club.

Surclassement ponctuel
ou à l'année voir
www.ffta.fr -
rubrique
"réglementation
sportive"



COMPAGNIE DE BURY

A RAPPORTER

Je soussigné(e), Nom..... Prénom.....

Né(e) le.....

Demeurant.....

N° de tél. fixe (préciser si liste rouge) Portable :

Adresse E-Mail :@.....

Déclare avoir pris une licence de tir à l'arc à La Compagnie ci-dessus, affiliée à La FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) sous le n° 0760190 pour la saison 2023.

- | | | |
|---|-----|-----|
| 1 J'ai relevé les horaires sur le site ou ceux-ci m'ont été communiqués | OUI | NON |
| 2 J'ai relevé le règlement intérieur figurant sur le site | OUI | NON |
| 3 J'ai relevé les statuts figurant sur le site | OUI | NON |

Fait à :

Le :

Signature (Parents pour le mineur) :

(*) Rayer la mention inutile

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au secrétariat.